



**MINISTÈRE
DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie nationale de déconfinement Reprise des activités sportives

Période du 11 mai au 2 juin 2020

FEDERATION FRANCAISE DES SPORTS DE GLACE

Toutes les pratiques sportives d'intérieur, collectives et de contact n'étant pas autorisées à reprendre, la majorité des activités de la fédération restent donc à l'arrêt dans l'attente d'une évolution du contexte sanitaire.

- **Rythme de reprise des activités envisagées :**

Dès le 11 mai pour les seules activités autorisées répondant aux consignes sanitaires et à la doctrine nationale rappelées dans ce guide.

- **Les publics concernés :**

Tous les publics par groupe de 10 maximum en respectant les consignes de distanciation et les gestes barrières.

- **Les activités proposées :**

Seules les pratiques individuelles en extérieur de la luge et du skeleton sont éligibles à une reprise encadrée de ces activités.

- **Les aménagements de la pratique imposés par le contexte sanitaire (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :**

- Désinfection du matériel avant et après la pratique
- Pas d'échange de matériel entre pratiquants
- Pas d'utilisation de vestiaires
- Les sportifs et ou pratiquants doivent arriver en tenue, chacun doit prévoir une bouteille d'eau personnelle

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : <http://www.ffsg.fr/>

Rappel important : toutes les activités doivent se pratiquer dans le respect des consignes rappelées dans la première partie de ce guide et dans l'utilisation systématique des gestes barrières en amont et en aval de la pratique